

## L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



### APEB - RETOUR SUR LA MISSION DES PRODUCTEURS EUROPÉENS DE BANANES À BRUXELLES (10, 11, 12 NOVEMBRE)



Une délégation constituée de producteurs de bananes de Guadeloupe, Martinique, Madère et des Canaries s'est rendue à Bruxelles entre le mercredi 10 et le vendredi 12 novembre 2021 afin de sensibiliser les institutions européennes sur l'évolution inquiétante du marché européen de la banane au détriment des productions ultrapériphériques.

Baisses de prix, baisses de parts de marché et forte suspicion de pratiques déloyales de la part des opérateurs de bananes dites « dollar », voilà la situation de danger à laquelle sont confrontées en 2021 les productions européennes de bananes qui risquent d'être évincées de leurs propres marchés si rien n'est fait.

Durant ces trois jours, les membres de l'APEB – Association de Producteurs Européens de Bananes – et d'Eurodom se sont entretenus avec les décideurs politiques à la Commission, au Parlement européen et dans les Représentations permanentes :

- Avec les membres des cabinets des commissaires en charge du Commerce et du Marché intérieur ;
- Avec les services de la Commission en charge du Commerce et de l'Agriculture ;
- Avec les eurodéputés membres des commissions INTA, AGRI et REGI, dont les eurodéputés des RUP ;
- Ainsi qu'avec les conseillers Commerce, Agriculture et RUP des représentations permanentes du Portugal et de l'Espagne.

Une réunion avec le cabinet du ministre français de l'Agriculture ainsi qu'une réunion avec le Représentant permanent de la France s'étaient tenues préalablement en septembre et en octobre.

L'organisation de ces rencontres s'inscrit dans l'esprit de la déclaration politique interinstitutionnelle annexés à l'accord commercial signé avec l'Equateur, dans

22 au 26 novembre 2021

- APEB - RETOUR SUR LA MISSION DES PRODUCTEURS EUROPÉENS DE BANANES À BRUXELLES (10, 11, 12 NOVEMBRE)
- CPRUP – LA MARTINIQUE PREND LA PRÉSIDENTIE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP
- PAC – VOTE DE LA RÉFORME DE LA PAÇ LE 23-11 EN SÉANCE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 22 au 26 novembre 2021

**EURODOM**  
LES PRODUCTIONS DOUTRES MER AU CŒUR DE L'EUROPE

laquelle les trois institutions s'engagent à « analyser régulièrement la situation du marché et des producteurs de bananes de l'Union après expiration du mécanisme de stabilisation. Si une détérioration grave du marché ou de la situation des producteurs de bananes de l'Union est constatée, la Commission, eu égard à l'importance du secteur de la banane pour les régions ultrapériphériques, examinera la situation, en collaboration avec les États membres et les parties prenantes, et décidera s'il y a lieu d'envisager des mesures appropriées. La Commission pourrait également convoquer des réunions de suivi régulières auxquelles participeraient les États membres et les parties prenantes. ».

Les membres de l'APEB et les interlocuteurs institutionnels ont prévu de se revoir au cours des prochaines semaines (début de l'année 2022), laissant le temps aux services de la Commission de prendre connaissance des données transmises par l'APEB et d'examiner les modalités de la suite à donner à ce dossier.

---

## CPRUP – LA MARTINIQUE PREND LA PRESIDENCE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP

Le 18 et 19 novembre, la 26<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (CPRUP), structure de coopération politique et technique entre les Présidents des organes exécutifs des RUP, s'est tenue à Ponta Delgada, aux Açores.

Cette rencontre marque le passage de la présidence de Jose Manuel Bolieiro, Président du Gouvernement régional des Açores, à Serge Letchimy, Président du Conseil exécutif de Martinique.

Cet événement a également été l'occasion de redéfinir les grandes orientations de la coopération des Régions ultrapériphériques, afin notamment de renforcer l'action européenne en ce qui les concerne.

Cette année, les représentants des exécutifs locaux des RUP ont particulièrement insisté sur la nécessité d'appliquer systématiquement l'article 349 du TFUE. Cet article permet d'adopter des dispositions spécifiques prenant en compte les caractéristiques de ces régions, et ainsi de mieux répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels celles-ci sont confrontées.

La CPRUP a également appelé la Commission européenne à davantage prendre en compte, notamment au sein de sa future stratégie en faveur des RUP, les grandes politiques de l'Union européenne telles que l'indépendance énergétique, la connectivité territoriale, ou encore la politique sociale, nécessaires pour ces territoires.

La prise de la présidence de la CPRUP par la Martinique coïncidera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE). Cette simultanéité des deux présidences au niveau européen ouvre la possibilité pour les dirigeants de prendre de nombreuses initiatives en faveur des Régions ultrapériphériques.

*Vous trouverez au lien suivant la déclaration politique publiée à la suite de la 26<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (CPRUP) :*

[https://drive.google.com/file/d/1AYj\\_0b9ZyrxyQStteoYmGwB4jOyy2Z19/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1AYj_0b9ZyrxyQStteoYmGwB4jOyy2Z19/view?usp=sharing)



## PAC – VOTE DE LA RÉFORME DE LA PAC LE 23-11 EN SÉANCE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Les députés européens voteront le mardi 23 novembre en séance plénière les trois règlements qui composent la nouvelle PAC. Après trois ans de négociations, le Parlement européen et le Conseil sont finalement parvenus à un accord politique le 25 juin 2021. La PAC entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La révision juridico-linguistique des textes s’est achevée le 16 novembre. Les trois règlements ont été révisés et traduits dans toutes les langues de l’Union européenne.

Pour rappel, les trois textes de la PAC 2023-2027 sont les suivants :

Le règlement sur les Plans stratégiques nationaux, qui précise les règles d’utilisation des fonds du premier et du second pilier de la PAC par les États membres. Dans leurs plans stratégiques, les États membres devront transposer les mesures proposées au niveau européen ;

Le règlement horizontal, qui arrête les modalités de contrôle des dépenses et des mesures des États membres ;

Le règlement sur l’Organisation commune des marchés (OCM), qui modifie les règles de gestion des marchés et des crises, en actualisant plusieurs textes européens. Le règlement OCM comporte notamment des dispositions relatives au POSEI, dont le budget pluriannuel restera inchangé jusqu’en 2027 (653 millions d’euros par an), date prévue pour la prochaine révision de la PAC, ainsi que des dispositions autorisant l’application de Cotisations interprofessionnelles étendues (CIE) à La Réunion.

## AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 22 au 26 novembre 2021

--	--	--	--

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN
Lundi 22/11		Séance plénière (Strasbourg)	Comité spécial Agriculture (Bruxelles)
Mardi 23/11	Réunion hebdomadaire du Collège des commissaires (Strasbourg)	Séance plénière (Strasbourg)  Vote sur les trois règlements de la PAC	Conseil « Affaires générales » (Bruxelles)  Préparation du Conseil européen des 16-17/12  Présentation par la Commission de son programme de travail pour 2022
Mercredi 24/11		Séance plénière (Strasbourg)	
Jeudi 25/11		Séance plénière (Strasbourg)	Conseil « Compétitivité » (Bruxelles)  Informations communiquées par la France sur le programme de travail de la prochaine Présidence du Conseil de l'UE (PFUE)  Instances préparatoires (Bruxelles)  Comité de la politique commerciale (Experts - services et investissements)
Vendredi 26/11			

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org)

#### Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org) ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

[Modifiez votre profil](#) - [Pour vous désabonner cliquez ici](#)

**Flexmail**